

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

### 1-Identification de l'entité qui délivre la convention d'autorisation

La SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES AÉROPORTS DE RENNES ET DINARD (« SEARD »), société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé Aéroport de Rennes Saint-Jacques, avenue Joseph Le Brix BP 29155 – 35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 519 041 354, représentée par M. Gilles TELLIER en sa qualité de Président.

### 2- Objet de la convention d'autorisation

La SEARD lance un appel d'offres pour l'attribution de conventions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire ayant pour objet l'exploitation d'une activité commerciale de location de véhicules (sans chauffeur) sur l'Aéroport Dinard Pleurtuit Saint-Malo.

- **Caractéristiques principales**

Le présent appel d'offres porte sur l'attribution de 3 autorisations d'activité correspondant à la mise à disposition de surfaces privatives situées à l'intérieur et à l'extérieur du Terminal en Zone Côté Ville de l'Aéroport. Les autorisations d'activité objet du présent appel d'offres ne conféreront aucun droit d'exclusivité ou de priorité d'exploitation au bénéfice des Titulaires.

- **Prise d'effet prévisionnelle**

L'exploitation des surfaces devra démarrer à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2020**

- **Durée**

Les conventions seront signées pour une durée de **1 an**. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 2 renouvellements pour de durée d'un an.

### 3- Procédure

Procédure de mise en concurrence régie par l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

### 4- Modalités de participation

Les soumissionnaires présentant des garanties financières solides et une expérience avérée dans le secteur d'activité concerné transmettent leurs demandes de participation à :

[scarlo@rennes.aeroport.fr](mailto:scarlo@rennes.aeroport.fr)

### 5 - Calendrier

- Publication du dossier de mise en concurrence : 11 octobre 2019
- Début du nouveau contrat : 1er janvier 2020

Les candidats devront faire parvenir leur offre au plus tard le **5 décembre 2019 à 14h00**.